

Jurys de mémoires de 2^{ème} année de la formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Année universitaire 2016/2017

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

Vu l'article L613-1 du Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, article 15

Vu les Statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération le 7 octobre 2016,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de mémoires de 2ème année de la formation Approfondie en Sciences Maïeutiques comme suit :

Jury 1

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Séverine TAITHE	Inès PARAYRE	Céline GRYSOY	Laura BERNARD

Jury 2

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Inès PARAYRE	Elisabeth TARRAGA	Marie-Pierre TEJEDOR	Marie PABOT

Jury 3

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Inès PARAYRE	Séverine TAITHE	Michèle VILLEMAYRE-PLANE	Laura BERNARD

Jury 4

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Inès PARAYRE	Paul CLAVEIROLE	Fabien PERNET	Marie-Pierre TEJEDOR

Jury 5

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Agnès DORUT	Christine CHATELET	Séverine TAITHE

Jury 6

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Delphine POUMEYROL	Christine CHATELET	Agnès DORUT

Jury 7

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Delphine POUMEYROL	Christine CHATELET	Annick VIALLO

Jury 8

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Inès PARAYRE	Christine CHATELET	Fabienne MALLERET-BAS

Jury 9

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Erdogan NOHUZ	Marie HEBBINKUYS	Delphine POUMEYROL

Jury 10

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Erdogan NOHUZ	Fanny JACQUART CHEVASSUS	Annick VIALLO

Jury 11

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Delphine POUMEYROL	Marie-Christine LEYMARIE	Marie HEBBINKUYS	Annick VIALLO

Jury 12

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Christine LEYMARIE	Marie-Ange GRONDIN	Julie FAURE	Annick VIALLO

Jury 13

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Séverine TAITHE	Marie-Christine LEYMARIE	Denis GONZALEZ	Isabelle POUTIGNAT

Jury 14

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Pierre TEJEDOR	Verlaine DUVIGNAU	Isabelle POUTIGNAT	Séverine TAITHE

Jury 15

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Marie-Pierre TEJEDOR	Séverine TAITHE	Catherine FOULHY	Françoise HEGAY

Jury 16

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Séverine TAITHE	Véronique BONNET	Catherine FOULHY	Marie-Pierre TEJEDOR

Jury 17

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Delphine POUMEYROL	Inès PARAYRE	Michèle BALSAN	Marine PRANAL

Jury 18

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Delphine POUMEYROL	Inès PARAYRE	Michèle BALSAN	Marine PRANAL

Jury 19

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Inès PARAYRE	Marc RUIVARD	Marie-Christine LEYMARIE	Chloé BARASINSKI

Jury 20

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Delphine POUMEYROL	Françoise VENDITTELLI	Michèle BALSAN	Chloé BARASINSKI

Jury 21

PRESIDENT DE JURY	DIRECTEUR DE MEMOIRE	EXPERT	SAGE-FEMME
Delphine POUMEYROL	Françoise VENDITTELLI	Michèle BALSAN	Chloé BARASINSKI

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/06/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,



Professeur Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :

TRANSMIS AU RECTEUR : 21.06.2017

PUBLIE LE : 21.06.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.